



STILL INFO

Bulletin d'information municipal

N° 286
JANVIER-FEVRIER 2017

DATES A RETENIR

Mercredi 11 janvier : après-midi récréative, cercle de l'amitié, Salle des Fêtes à 14h

Samedi 14 janvier : crémation des sapins de Noël à 18h, derrière le cimetière

Lundi 30 janvier : don du sang, Salle des Fêtes, de 17h à 20h

Mercredi 08 février : après-midi récréative, cercle de l'amitié, Salle des Fêtes à 14h

Mercredi 08 mars : après-midi récréative, cercle de l'amitié, Salle des Fêtes à 14h

Dimanche 19 mars : trim'Still

Permanence UNIAT

UNION DES INVALIDES ET
ACCIDENTES DU TRAVAIL

Pré retraités –
veuves – retraités de tous
régimes
1er samedi du mois
de 10h à 11h à la Mairie

CONTACTS MAIRIE

Du Mardi au Vendredi de 8h00
à 12h00

Le samedi de 9h00 à 11h00

Tel: 03 88 50 00 33

Fax: 03 88 50 15 22

mairie.de.still@wanadoo.fr

www.stillinfo.fr

Mes chers concitoyens,

L'année 2017 s'engage et déjà nos calendriers fixent des perspectives et des événements... Fêtes de familles et grands anniversaires, échéances professionnelles, diplômés à valider pour nos jeunes. Les raisons d'anticiper et de se projeter dans l'avenir ne manquent pas.

Still aussi prépare 2017 à travers ses associations, les travaux engagés ou les aménagements et équipements en réflexion. 2017 sera également une année électorale avec l'élection présidentielle des 23 avril et 07 mai et les législatives les 11 juin et 18 juin. Espérons que ces temps forts de la vie politique permettent d'entrer dans une nouvelle dynamique citoyenne où chacun pourra trouver sa place dans une société plus juste et plus fraternelle.

Toutefois à chacun de vous, je souhaite en ce début d'année de pouvoir échapper aux lendemains pour vivre pleinement chaque jour. Le temps qui vient ne vaut jamais autant que le temps qui est là et qui passe. Vivre chaque instant, être pleinement présent dans le moment et savourer les petits riens qui peuvent devenir de véritables bonheurs.

Bonne année 2017 !

Votre Maire,
Laurent Hochart

*"C'est impossible dit la fierté,
c'est risqué, dit l'expérience,
c'est sans issue, dit la raison,
essayons murmure le cœur"
William Arthur Ward*



JANVIER	FEVRIER
Madame Marthe GOETZ, née le 14.01.1921 fêtera ses 96 ans	Madame Marthe SONNTAG, née le 14.02.1924, fêtera ses 93 ans
Madame Madeleine BEL née le 15.01.1927 fêtera ses 90 ans	Madame Alice SCHULTZ, née le 13.02.1928, fêtera ses 89 ans
Monsieur René HAAG, né le 11.01.1930 fêtera ses 87 ans	Madame Gilberte BRUCK, née le 06.02.1930, fêtera ses 87 ans
Monsieur Jean-Paul KRAEMER né le 06.01.1931 fêtera ses 86 ans	Madame Marie-Louise ZIMMER, née le 26.02.1930, fêtera ses 87 ans
Madame Marie-Louise MARTZ née le 18.01.1935 fêtera ses 82 ans	Madame Joséphine FLICKER, née le 05.02.1934, fêtera ses 83 ans
	Monsieur Claude METZLER, né le 10.02.1934, fêtera ses 83 ans
	Madame Françoise HERGAULT née le 26.02.1937, fêtera ses 80 ans

VIE ASSOCIATIVE

CREMATION DES SAPINS DE NOËL

L'amicale des Sapeurs-pompiers vous donne rendez-vous le 14 janvier 2017 à 18h pour la crémation des sapins de Noël. La crémation aura lieu rue des écoles derrière le cimetière. Sur place, vin chaud, jus d'orange, knacks, merguez et gâteaux vous seront proposés.

Veillez déposer vos sapins devant vos maisons, nous passerons le même jour à partir de 14h00 pour les ramasser.



CERCLE DE L'AMITIÉ

Le cercle de l'amitié se retrouvera en 2017 les :

- 11 janvier
- 08 février
- 08 mars

Le lieu de rencontre est le même qu'en 2016, à la Salle des Fêtes à 14h

BELOTE

Les parties de belote des mois de janvier et février auront lieu les 18 janvier 2017 et 15 février 2017, Salle Brassens à 14h.



**CONGES
AGENCE
POSTALE
COMMUNALE**



L'agence postale communale sera fermée du 17 février au 25 février 2017 inclus

DON DU SANG

La prochaine collecte du don du sang aura lieu lundi 30 janvier, Salle des Fêtes de 17h00 à 20h00



Chers parents de l'école Robert Schuman

C'est avec beaucoup de plaisir que le Club de Dessin de Still reprendra ses activités périscolaires à partir du 10 janvier.

Cette année, je propose deux séances hebdomadaires, le mardi et le vendredi, de 15h30 à 17h30 : le mardi pour les élèves du CP au CE2 et le vendredi pour les élèves du CM1 et CM2.

La séance d'inauguration-mardi 10 et vendredi 13 janvier-est gratuite mais l'inscription préalable est OBLIGATOIRE et se fait par mail : lola.thiebautalban@gmail.com

A l'issue de la première séance, votre enfant recevra un bulletin d'inscription qu'il me remettra rempli à la séance suivante. Comme les places sont malheureusement limitées, merci de signaler tout désistement afin que d'autres élèves intéressés puissent participer.

En vous souhaitant une très belle année 2017 et en espérant bientôt rencontrer vos enfants, je reste à votre disposition pour toute question.



Lola Thiébaud ALBAN

SOUTIEN SCOLAIRE

Cherche étudiant(e) sérieux pour soutien scolaire niveau CM1-CM2.

Pour plus de renseignements veuillez contacter le 06.18.99.25.89

**LOCATION GARAGE**

Particulier cherche garage à louer sur Still.

Veuillez contacter le 06.46.75.01.27

**VENTE DE PRET A PORTER MARQUE ELORA**

Nouvelle conseillère "ELORA by GF",

je suis à votre disposition pour vous faire découvrir la collection de prêt à porter du 32 au 52,

Pour plus de renseignements:

06.74.00.12.82

estpernet@gmail.com

OUVERTURE DE SERVICES D'ACCUEIL UNIQUE DU JUSTICIABLE AUX TRIBUNAUX DE SAVERNE ET MOLSHEIM

Nous avons l'honneur de vous informer de l'ouverture, au palais de justice de Saverne et au tribunal d'instance de Molsheim de Services d'accueil unique du justiciable (SAUJ) à compter du 02 janvier 2017.

Créés par la loi J21, ces services délivreront une information générale sur les procédures judiciaires et pourront renseigner les justiciables sur les affaires les concernant en cours devant l'une des juridictions de l'arrondissement judiciaire.

A TOUS MES CLIENTS ANIMAL HOME

Et encore une année de réussite... Un grand merci à tous pour avoir participé de bon cœur à la réussite de cette année 2016. Votre seule présence a suffi à poser une belle ambiance pour une année de réussite pour ma petite entreprise et que je vive de savoureux moments passés en compagnie de vos chers compagnons vos animaux.

Merci à Mélissa et Nicolas venus de Boé, dans le département du 47, de m'avoir confié durant le mois de novembre, LHASSA ayant eu un parcours très difficile, merci de votre confiance témoignée.

Je vous remercie d'être venus nombreux en m'accordant votre confiance. Au plaisir de nous retrouver une prochaine fois !

Merci de la convivialité et de la bonne humeur dont vous ne vous êtes jamais départis. Je vous dis à très bientôt !

Je vous adresse mes plus sincères remerciements.

Une tendre pensée à tous mes pensionnaires que j'ai eu le plaisir d'accueillir en ma compagnie Rex, Knacky, Daïka, Wouest, Billy, Athos, Ralph, qui ont rejoint « Le pont de l'arc en ciel » Merci à Hérah et Dominique de m'avoir fait honneur en me remettant les cendres de leur cher Pumbaa qui repose sous notre cerisier, pour que son âme veille sur ses copains et copines. Un grand merci à tous...

ANIMAL-HOME Madame Renée BECHT

NOUVEAU : PASSAGE D'UN BOUCHER

A partir du mercredi 1^{er} février 2017 à 14h, la boucherie charcuterie traiteur Guth de Littenheim aura le plaisir de passer dans les rues de Still afin de vous proposer ses produits artisanaux et régionaux.

Pour toute demande ou commande vous pourrez joindre le 06.36.06.36.84





Le congé de proche aidant retouché par la loi Travail

L'article 9 de la loi Travail du 8 août 2016 réécrit intégralement les dispositions du code du travail relatives aux congés spécifiques, parmi lesquels figure le congé de proche aidant.

Ce congé contribue à soutenir les salariés dont l'un des proches présente un handicap ou une perte d'autonomie d'une particulière gravité. La loi Travail vient d'assouplir les conditions pour en bénéficier : le salarié doit désormais justifier d'une ancienneté minimale d'un an dans l'entreprise (contre 2 ans auparavant).

UNIAT : une garantie obsèques

Nous avons aujourd'hui, le plaisir d'annoncer à nos adhérents que nous sommes à nouveau en mesure de leur proposer l'adhésion à une prévoyance obsèques les options sont plus variées avec la nouvelle garantie. D'abord pour le choix des capitaux, et, ensuite, on pourra aussi choisir, au moment de la souscription, d'organiser ses obsèques et ainsi libérer ses proches de ces soucis.

Diminution des aides au logement

Un décret et un arrêté du 5 juillet organisent la dégressivité de l'APL et l'AL jusqu'à sa suppression définitive.

Jusqu'à présent, le montant de l'APL était en fonction du montant du loyer : plus le loyer était élevé, plus l'aide était importante. Désormais, il baisse progressivement jusqu'à devenir nul afin de limiter le montant de l'APL des ménages dont les loyers sont jugés excessifs par rapport à la taille du ménage.

POUR INFORMATION

LES CHIFFRES UTILES # AU 1^{er} JANVIER 2017

LES INDICES

PRIX À LA CONSOMMATION Octobre 2016 +0,4 % sur un an <small>(base n° 294, 15-II-2016)</small>	LOYERS D'HABITATION (IRL) 3 ^e trimestre 2016 125,33 (+ 0,06 %) <small>(base n° 266, 12 oct. 2016)</small>	Taux D'INTÉRÊT LÉGAL 2 ^e semestre 2016 4,35 % ou 0,93 % <small>(J.O. du 26 juin 2016)</small>
---	--	--

LOYERS COMMERCIAUX (ILC) <small>(base n° 244, 20 septembre 2016)</small>	2 ^e trimestre 2016: 108,40 (+ 0,1 % sur un an)
--	--

PRÊT À LA CONSOMMATION* Crédits 3000 €: 20,01 % Crédits > 3000 € et à 6000 €: 12,99 % Crédits > 6000 €: 6,95 %	PRÊTS IMMOBILIERS* Crédits à taux fixe: 3,61 % Crédits à taux variable: 3,12 % Crédits relais: 3,71 %
--	---

*Ces taux sont les taux maximum auxquels les banques peuvent prêter de l'argent aux particuliers à compter du 1^{er} octobre 2016 (J.O. du 27 septembre 2016).

L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

PLAN D'ÉPARGNE LOGEMENT Rémunération: 1 %	COMPTE ÉPARGNE LOGEMENT Rémunération: 0,50 %	LIVRET A Rémunération: 0,75 % Plafond: 22950 € Condition: un par personne.
--	---	---

LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE Rémunération: 1,25 % Plafond: 7700 € Sous conditions de ressources.	LIVRET JEUNE Rémunération: libre Plafond: 16000 € Condition: 12-25 ans.	LIVRET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE Rémunération: 0,75 % Plafond: 12000 € Condition: domicile fiscal en France.
---	--	--

VOS REVENUS

SMIC MENSUEL BRUT POUR 35 HEURES HEBDOMADAIRES 1466,62€	SMIC HORAIRES BRUT 9,67€	SALAIRE MINIMUM GARANTI 3,52€
---	------------------------------------	---

SMIC JEUNES Entre 16 et 17 ans: 7,74€	Entre 17 et 18 ans: 8,70€
---	---------------------------

ALLOCATION D'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI (ARE) 40,4 % du salaire journalier de référence (SJR) majorés d'une partie fixe égale à 11,76 €. (ou) 57 % du salaire journalier de référence (SJR) si ce calcul est plus avantageux. Minimum: 28,67 € (brut). Maximum: 75 % du SJR. <small>Communiqué Unédic du 26 juin 2016.</small>
--

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) 1 personne: 535,17 €/mois 2 personnes: 802,72 €/mois 3 personnes: 963,31 €/mois <small>Décret n° 2016-1276 du 29 septembre 2016 et guide des prestations de la CAF, 2016.</small>
--

VOTRE RETRAITE

PENSION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
 Salaire minimum permettant de valider un trimestre d'assurance-retraite de base: 1450,50 € (150 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2016).
Circulaire Chav du 18 décembre 2015.
 Minimum de pension: 629,62 €/mois
Circulaire Chav du 18 décembre 2015.

RÉVERSION
 54 % du montant de la pension du défunt.
PLAFONDS DE RESSOURCES
 - pour une personne seule: 20113,60 €/an (2080 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2016)
 - pour un ménage: 32181,76 €/an.
Circulaire Chav du 18 décembre 2015.

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DU RÉGIME GÉNÉRAL
 Valeur du point Arrco: 1,2513 €. Salaire de référence Arrco: 16,1879 €. Valeur du point Agirc: 0,4352 €. Salaire de référence Agirc: 5,6306 €. Réversion: 60 % de la pension du défunt.
Circulaires Agirc et Arrco du 10 octobre 2016.

VOTRE SANTÉ

SÉCURITÉ SOCIALE
 - Plafond annuel: 38 616 €
 - Plafond mensuel: 3 218 €
 Ce niveau réglementaire sert au calcul des cotisations obligatoires de Sécurité sociale et des prestations en espèces. Ce montant est également utilisé en matière d'épargne retraite.
Arrêté du 17 décembre 2015 (J.O. du 24).

HONORAIRES MÉDICAUX
 - Généraliste (secteur 1) Consultation: 23 € - Visite: 33 €
 - Spécialiste (secteur 1) Consultation: 25 €
Arrêté du 22 septembre 2016 (J.O. du 25).

FORFAIT HOSPITALIER
 18 €/jour
Arrêté du 23 décembre 2009 (J.O. du 30).

C'EST QUOI? La garantie jeunes
 LES JEUNES EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ PEUVENT BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR LE RETOUR À L'EMPLOI ET D'UNE ALLOCATION. CE DISPOSITIF A ÉTÉ GÉNÉRALISÉ À TOUT LE TERRITOIRE LE 1^{er} JANVIER. Par Marie Zeyer

79011 jeunes de 18 à 25 ans inclus en bénéficient depuis sa création
Chiffres: octobre 2015, ministère du Travail.

98% 80% ont un niveau d'études égal ou inférieur au niveau V (CAP et BEP)
sont des NEET (« ni en emploi, ni étudiants, ni en formation »)

COMMENT ÇA MARCHE ?
 Le bénéficiaire passe un contrat d'un an avec une mission locale. Il s'engage à suivre l'accompagnement proposé (collectif durant six semaines, puis personnalisé) et à accepter les propositions de formation, d'ateliers ou d'immersion en entreprise (stage, apprentissage, etc.) qui lui seront faites. Si les objectifs fixés ne sont pas atteints, la garantie jeunes peut, au cas par cas, être renouvelée pour six mois. Si le jeune trouve un emploi durable ou ne respecte pas ses engagements, elle s'arrête.

470,95€
 Montant maximum de l'allocation
 La garantie jeunes s'accompagne d'une allocation réévaluée régulièrement, en même temps que le RSA. Elle est dégressive à partir de 301 euros net de ressources d'activité perçues, pour être nulle à 80 % du Smic brut. Les revenus d'activité pris en compte sont les revenus du travail, les indemnités chômage et de la Sécurité sociale, les allocations de formation et de stage, et les allocations service civique.

1600€
 C'est le montant que verse l'État, par allocataire et par an, à la mission locale pour l'accompagnement.

COMMENT POSTULER ?
 En prenant rendez-vous avec un conseiller d'une mission locale (liste sur unmi.info/les-missions-locales/annuaire/). Attention, la garantie jeunes n'est pas un droit ouvert, le nombre de places est limité!

49,9%
 C'est le taux de sortie vers l'emploi de la garantie jeunes, selon un rapport de la Cour des comptes d'octobre 2016.

INFO +
 L'immersion en entreprise dure au moins un mois et peut être renouvelée autant que nécessaire. Le jeune est accompagné par un tuteur.

RESTAURANT LES TUILERIES

L'équipe du restaurant Les Tuileries vous présente ses Meilleurs Vœux 2017.



JANVIER 2017

Dimanche 15 janvier 2017 à midi

Moules à volonté
Marinières ou à la crème
Frites
13,90 €



FEVRIER 2017



Mardi 14 février 2017 au soir

Menu de la St-Valentin
à découvrir prochainement
(uniquement sur réservation)

Pensez à réserver, les places sont limitées

☎ 03.88.97.74.49

80 GRAND'RUE - 67190 STILL

HORAIRES D'OUVERTURES

Jour	Midi	Soir
Lundi	Fermé	
Mardi	11h30 – 14h00	Fermé
Mercredi	11h30 – 14h00	Fermé
Jeudi	11h30 – 14h00	Fermé
Vendredi	11h30 – 14h00	18h30 – 21h30
Samedi	Fermé	18h30 – 21h30
Dimanche	10h45 – 14h00	18h30 – 21h30

Plat du jour

Du mardi au vendredi midi à 8.90€ entrée – plat
Nous proposons aussi des suggestions en semaine à midi

Pour les repas de familles (mariage, anniversaire, communion, baptême ou autre nous vous proposons des menus)

Restaurant les Tuileries, 80 Grand Rue
Tél : 03.88.97.74.49

JOURNÉE A THEME

Les dimanches midi, sauf journées à thème, un menu vous est proposé dès à présent au tarif de 24.90€, Entrée-plat-dessert



Triathlon Molsheim Vallée de la Bruche
 Site : www.trimoval.com / www.trimstill.com
 E-Mail : trimoval.molsheim@gmail.com



AVIS AUX RIVERAINS DE STILL

Le dimanche 19 MARS aura lieu à STILL la 9ème édition du Duathlon Trim'Still.
 Nous proposerons aux athlètes 5 épreuves qui emprunteront les rues de votre village.

Duathlon XS et S : de 9H15 à 11H00

- Les rues fermées à la circulation : Rue des Tuileries- Route de Flexbourg- Grand Rue jusqu'à Rue des écoles- Rue du Calvaire- Rue des écoles- Rue de la Liberté- Rue de l'évêque Lichtenberg vers la Grand Rue.

Duathlon Dukids1 et 2 : de 11H45 à 12H50

- Les rues fermées à la circulation : Rue des Tuileries-Route de Flexbourg- Grand Rue jusqu'à la Mairie.

Duathlon Contre La Montre par équipes : de 14H15 à 16H30

- Les rues fermées à la circulation : Rue des Tuileries, Route de Flexbourg, la Grand Rue, rue des écoles, rue du calvaire, rue des Vignes.

Les horaires indiqués sont donnés à titre indicatif. En effet, des faits de course peuvent nous amener à bloquer les parcours quelques minutes supplémentaires.

Pour la sécurité des participants, les routes empruntées seront fermées à toute circulation par décision communale et préfectorale.

Nous vous invitons à ne circuler durant les plages horaires mentionnées qu'en CAS D'URGENCE. Des déviations seront également mises en place en collaboration avec votre Mairie, afin de limiter temporairement l'accès à votre commune pour des raisons évidentes de sécurité. Des bénévoles seront présents à chaque intersection afin de sécuriser le passage des concurrents.

Nous espérons que vous serez nombreux à encourager les athlètes lors de leurs passages dans votre commune et vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée à l'occasion du passage de la course.

CONSIGNES DE CIRCULATION

Arrêté d'interdiction de Stationnement et de circulation le dimanche 19 mars 2017 entre 07h00 et 18h00 :

- Grand'rue - Rue des Ecoles
- Route de Flexbourg - Rue du Calvaire
- Rue de l'évêque du Lichtenberg - Rue des Vignes
- Rue des Tuileries

La circulation sera totalement bloquée pour des raisons évidentes de sécurité. En dehors des créneaux de course la circulation restera très délicate lors de la traversée du village. Nous vous invitons à prendre vos dispositions pour éviter le secteur de la Salle des Tuileries.

Des signaleurs seront présents à chaque intersection, nous vous remercions de respecter les consignes et de ne pas forcer le passage, tant pour la sécurité des athlètes que pour celle des bénévoles et des spectateurs. Les gendarmeries de Wasselonne et Urmatt seront en charge de l'application des arrêtés en cas de problèmes majeurs.

- Aux riverains de, Rue de la Paix – lotissements les Géraniums – les Pins :
 - la seule issue pour quitter STILL est de se diriger vers DINSHEIM SUR BRUCHE.
- Aux riverains de, Rue de la Liberté – rue de la République – rue des Alouettes – rue Evêque de Lichtenberg – rue Seltzer -Lotissement Bel Air – Lotissement Champs Fleuris- Impasses des Forgerons – Prairie – Croix – Alouettes :
 - Entre 9H15 et 11H00 : **Le carrefour de la Mairie sera fermé totalement + Rue Evêque Lichtenberg fermée**
 - Entre 11H00 et 11h45 et 12h50et 14H15: Ouverture du carrefour de la Mairie. Rue de l'Evêque du Lichtenberg fermée.
 - Entre 11h45 et 12H50 : **Carrefour de la Mairie Fermé + Rue de l'Evêque du Lichtenberg fermée.**
 - Entre 14H15 et 16h30 : la seule issue pour quitter STILL vers DINSHEIM SUR BRUCHE est par la portion de la rue de la Liberté – Mairie, **Interdiction d'emprunter la rue Evêque de Lichtenberg**
- Aux riverains de, Rue des Vignes – rue du Calvaire – Lotissement la Colline – rue des Tuileries - Grand-rue entre Mairie etCaserne des Pompiers – rue des Ecoles - Impasses des Aveugles – Tonneliers - Camping – Munchhöf
 - **La circulation est interdite pendant les créneaux de course.**
 - Pour quitter STILL, veuillez prendre vos dispositions en dehors du créneau 12H50 à 14H15 ou garer votre véhicule en dehors des rues fermées.
 -

Prière de respecter toutes ces consignes, il en va de la sécurité des athlètes et des spectateurs.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration

Mme LE NEVE Laurence Responsable de l'organisation du Trim'Still

ARRONDISSEMENT EXTRAIT DU PROCES VERBAL
MUTZIG DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CONSEILLERS ELUS : 19 SEANCE du 5 décembre 2016
CONSEILLERS EN
FONCTION : 19 Sous la Présidence de M. Laurent HOCHART
CONSEILLERS
PRESENTS : 17

MEMBRES PRESENTS : Marie-Odile LIEN, Emmanuelle GIRARD, Corinne ROYER, Gilles NEVERS Adjoint
Stéphanie FRANKINET - Jean-Philippe SIEGEL - Sylvie FISCHER - Pascal GEISPIELER - Philippe KELLER - Frédéric SIEGEL - Chantal SITTLER - François THEILLER — Martine THOMAS - Camille BOUCHAIN - Thomas PASCUAL - Michel VIX

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Eric PAGNANI – Catherine JAEGLE

Eric PAGNANI donne procuration à Marie-Odile LIEN
Catherine JAEGLE donne procuration à Sylvie FISCHER

COMPTE RENDU

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2016

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 19 octobre 2016.

Adoption de décisions modificatives

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11,

VU la délibération du 5 avril 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016,

CONSIDERANT que des écritures sont à effectuer,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

BUDGET CAMPING

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

61521 Bâtiments publics + 9 000,00 €

022 Dépenses imprévues - 1 500,00 €

Recettes

722-042 Immobilisations corporelles + 7 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

2131-040 Bâtiments + 7 500,00 €

2131-21 Bâtiments - 7 500,00 €

Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig

Rapport d'activité 2015

VU l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'activité annuel et notamment son alinéa stipulant qu'il incombe au Président de l'Etablissement Public Intercommunal d'adresser chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

VU les délibérations de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adoptée en sa séance du 6 octobre 2016 ;

Les délégués de la commune ayant été entendus,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du Rapport Annuel pour 2015 relatif à l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Renouvellement des baux des terrains communaux

Monsieur le Maire informe que les baux des terrains communaux sont venus à expiration.

Le Conseil Municipal décide de relouer les terrains pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 à :

- Monsieur Maurice REYSER – 46 Grand rue pour une superficie de 4 HA 34
- Monsieur Didier Bock – 4 rue Evêque de Lichtenberg pour une superficie de 1 HA 50

Le prix de location est de 1.15 € l'are.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Avenant n° 1 au protocole d'accord relatif à l'aménagement du temps de travail

Vu la délibération du 18 octobre 2002 portant protocole d'accord relatif à l'aménagement du temps de travail,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 octobre 2016.

Considérant les changements dans l'organisation des services municipaux, recrutement, modifications d'horaires et de grades des agents municipaux,

Le Maire informe le Conseil Municipal que ces changements doivent être pris en compte par voie d'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve l'avenant n° 1 au protocole d'accord relatif à l'aménagement du temps de travail tel qu'annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant

Vente de terrains communaux

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Société CSE de Duppigheim demande l'achat du terrain situé en section 7 parcelles 663 d'une contenance de 49,19 ares.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette vente pour le prix de 300 € l'are.

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Création d'un poste d'ouvrier d'entretien des espaces verts et la propreté urbaine dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI - CAE)

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, je vous propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 2 janvier 2016.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Départemental.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- DECIDE de créer un poste d'ouvrier d'entretien des espaces verts dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi. »
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

Démission

Madame Chantal Sittler a informé le Conseil Municipal qu'elle démissionne de ses fonctions de Conseillère déléguée.

Monsieur le Maire a accepté sa démission.